

FSF – Informations

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

MARS 2013

ACTUALITES

CPEV : Et maintenant...

Après la signature de la Convention entre le Conseil d'Etat et la FSF, les syndicats ont pu discuter et proposer des amendements sur le projet de la future loi de la CPEV avec la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources Humaines (DCERH) les mardi 12 et jeudi 14 mars 2013.

Le lundi 18 mars, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil les textes législatifs sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (projet de loi et projet de décret).

Dès lors, une délégation de député-e-s va traiter ces objets en commission pour que ce dossier soit discuté et adopté par le Grand Conseil durant le mois de juin 2013. La FSF a déjà annoncé qu'elle serait très attentive à ces débats et n'hésitera pas à monter aux barricades, voire à les ériger, si les député-e-s avaient la mauvaise idée de péjorer l'accord signé.

Comme nous l'avions indiqué au mois de novembre 2012, le projet de loi cadre sur la nouvelle loi CPEV sera débattu au Grand Conseil qui dispose seul de la compétence d'adopter le budget. N'hésitez donc pas à interpeller vos relais ou contacts politiques à ce propos.

Et les autres dossiers...

Après avoir négocié le futur plan de la Caisse de pensions, la FSF devra encore négocier cette année le règlement de la commission de réévaluation des fonctions (amendements envoyés à la DCERH début mars 2013) ; les gratifications (propositions de la FSF envoyées au Conseil d'Etat mi-février 2012) ainsi que, notamment, les indemnités du travail de nuit. Il y a donc encore du pain sur la planche...

Gregory Durand, SG FSF

ASSOCIATIONS FSF

Incroyable marathon

Après 4 ans de négociation (35 séances) dans le cadre de la CCT Social, le résultat est pour le moins ténu.

La pierre d'achoppement que constitue la classification salariale se révèle être une dure réalité. La proposition de l'AVOP en la matière n'est pas acceptable pour les syndicats. Un prétexte pour les représentants des employeurs de tenter de rompre les négociations. Fort de ce constat, l'assemblée générale du personnel (AG) du secteur social subventionné qui s'est tenue le 19 mars dernier a mandaté les syndicats de poursuivre la négociation et d'exiger de l'AVOP de se positionner clairement sur sa volonté de revaloriser les professions de son secteur d'activité. Une prochaine AG est fixée au 6 juin. D'ici cette date, la position de l'AVOP sera sans aucun doute clarifiée. Dans cette perspective, et en cas de blocage, la mobilisation du personnel s'organise d'ores et déjà.

Cyrille Perret, SG FSF

Revérification des métiers du secrétariat: résultats peu probants

Selon nos informations, sur 265 situations, 84 ont été revues à la hausse. Une petite victoire tout de même: cette analyse aura permis pour les recourantes au niveau 4 de passer au niveau 5. La FSF reste attentive à ce que tous les postes au niveau 4 puissent passer au niveau 5. Le personnel administratif des centres d'orientation professionnelle (APACRO) est le personnel qui a le plus bénéficié de cette opération menée par le SPEV. Nous savons que ni le passage à l'Etat, ni DECFO-SYSREM, n'avaient ménagé ce personnel. Cette démarche leur aura permis de faire reconnaître leurs tâches et leur fonction. Pour RESSORT et l'AVADES, le résultat de cette analyse s'avère ténu.

Les déterminations du SPEV qui nous parviennent de nos membres ne sont pas crédibles. De plus, les comparaisons ne sont pas rigoureuses. Nous ne pouvons les accepter en l'état.

Le SPEV continue à considérer le personnel administratif de l'Etat de Vaud comme un exécutant. Il peine à admettre que les années d'expérience permettent à son personnel de travailler de façon autonome et indépendante.

Nous attendons maintenant une impulsion politique du gouvernement, sans celle-ci nous n'arriverons pas à nous faire entendre.

Brigitte Chambaz, Vice-présidente FSF